

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CABINET

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

DIRECTION DES FORETS

SERVICE DE LA GESTION FORESTIERE

CAHIER DE CHARGES PARTICULIER

Relatif à la Convention de Transformation Industrielle, conclue entre le
Gouvernement de la République du Congo et la Société Sciages
Industriels Panneaux Moulures.

Article premier : L'organigramme général de la Société, joint en annexe se présente
de la manière suivante :

- un Président du Conseil d'Administration
- une Direction Générale

La direction générale comprend :

- un secrétariat de direction
- un service de contrôle de gestion
- une direction générale adjointe technique
- une direction générale adjointe administrative, du personnel, commerciale et financière

La direction générale adjointe technique comprend :

- un service exploitation
- un service transformation
- un service entretien mécanique

La direction générale adjointe administrative, du personnel, commerciale et
financière comprend :

- un service commercial
- un service approvisionnement
- un service comptabilité
- un service du personnel

Article 2 : La Société s'engage à recruter des cadres du corps des agents des Eaux et Forêts, à des postes d'encadrement tels que chef d'exploitation adjoint, chef de chantier et chef d'unité de transformation adjoint.

Ce recrutement se fera selon le calendrier ci-après :

- Année 2004 : un (01) poste d'encadrement (exploitation)
- Année 2005 : un (01) poste d'encadrement (exploitation)
- Année 2006 : un (01) poste d'encadrement (transformation)

Article 3 : La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

Les cadres expatriés ont pour mission de préparer le personnel congolais à sa promotion hiérarchique par une formation, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, la Société doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière, le programme de formation.

Article 4 : La Société s'engage à créer une pépinière et à développer les programmes de regarnissage des zones dégradées en collaboration avec l'Administration Forestière et suivant un programme approuvé par celle-ci.

Article 5 : La Société s'engage à construire, pour ses travailleurs, une base-vie, comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;

La base-vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique

La Société s'engage également à construire une case de passage équipée et meublée pour les agents des Eaux et Forêts, selon un plan à définir avec la Direction Générale de l'Economie Forestière.

La Société s'engage aussi à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

Article 6 : Le montant total des investissements se chiffrent à F CFA 3.398.000.000, dont F CFA 1.944.000.000 d'investissement prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation industrielle de bois, sur une période de 5 ans, et F CFA 1.454.000.000 d'investissements déjà réalisés. Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 7 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :



Désignation	Années				
	2004	2005	2006	2007	2008
Production des fûts	5.000	10.000	57.000	57.000	57.000
Volume commercialisable	3.250	6.500	37.050	37.050	37.050
Grumes export	3.250	6.500	5.557	5.557	5.557
Grumes entrées usine	-	-	31.493	31.493	31.493
Total sciages	-	-	12.597	12.597	12.597
Sciages verts	-	-	6.298	6.298	6.298
Sciages séchés	-	-	5.984	5.984	5.984
Menuiserie	-	-	984	984	984

NB : S'agissant de la production des grumes, le volume commercialisable est estimé à 65% du volume fûts.

Avant l'installation des unités de transformation prévues, la Société est tenue de livrer en priorité les bois en grumes aux industries locales, conformément à l'article 49 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier.

Article 8 : Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi sus-visée, l'Administration forestière procédera à l'évaluation du plan d'Aménagement de l'UFE Mapati, et procédera, le cas échéant, à sa révision à la suite des travaux d'inventaire à effectuer. Ceux-ci seront réalisés à la charge de la société

Article 9 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile, telles que les montagnes ou les marécages.

Article 10 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 11 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 12 : La création des infrastructures routières dans l'Unité Forestière d'Exploitation ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent

[Signature]

responsables de feux de brousse et des dégâts sur les écosystèmes forestiers, tels que les défrichements anarchiques, le braconnage etc...

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements, le long des routes et pistes forestières, ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 13: Les activités agropastorales seront entreprises autour des bases-vies des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant des plans approuvés par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Lékoumou, qui veillera au suivi et au contrôle de leur mise en œuvre.

Article 14 : Conformément aux dispositions de l'article 17 de cette convention, La Société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après, au profit de l'Administration Forestière, des populations et des collectivités locales.

A.- Contribution au développement socio-économique du département

En permanence

- Entretien permanent du tronçon routier Komono-Mapati
- Fourniture chaque année des produits pharmaceutiques à hauteur de F CFA Un million (F CFA 1.000.000) au Centre de Santé Intégré de Makanda ;
- Fourniture de trois mille (3.000) litres de gasoil à la Préfecture et au Conseil du Département de la Lékoumou, soit mille cinq cent litres (1.500 litres) par institution ;

A la signature

- contribution à la réhabilitation du siège de la Préfecture situé au Mont-Télé, à hauteur de F CFA Deux millions cinq cent mille (F CFA 2.500.000) ;

Année 2004

4^e trimestre

- contribution à la réhabilitation du siège de la Préfecture au Mont-Télé à hauteur de F CFA deux millions cinq cent mille (FCFA2.500.000) ;

Année 2005

1^{er} trimestre



- contribution à l'amélioration de la réception du signal satellite et à la redistribution dans la ville de Sibiti

2^e trimestre

- contribution à la réfection de l'école primaire de Lékoli, à hauteur de F CFA deux millions (FCFA 2.000.000) ;

4^e trimestre

- équipement de la case du peuple de Sibiti en tables et chaises ;

Année 2006

2^e trimestre

- livraison de cent (100) tables bancs à la Préfecture de la Lékoumou ;

4^e trimestre

- contribution d'un puit d'eau potable avec un système mécanique de pompage au village Lekoli ;

Année 2007

2^e trimestre

- livraison de cent (100) tables bancs à la Préfecture de la Lékoumou

4^e trimestre

- construction des bureaux du Directeur et du surveillant du CEG de Mapati

Année 2008

1^{er} trimestre

- livraison de cent (100) tables bancs à la préfecture de la Lékoumou

4^e trimestre

- livraison de cinquante (50) tables bancs à la Préfecture de la Lékoumou



B.- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- livraison, chaque année, de deux mille litres (2000 litres) de gasoil, à la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Lékoumou et du Pool, soit mille litres (1000 litres) par direction départementale ;

Année 2004

4^e trimestre

- livraison d'un ordinateur complet avec onduleur et imprimante à la Direction Générale de l'Economie Forestière

Année 2005

1^{er} trimestre

- fourniture des tôles et des bois pour la toiture de l'extension du bâtiment abritant le fond forestier, suivant un devis à établir par la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

3^e trimestre

- fourniture des contreplaqués pour la plafond de la toiture de l'extension du bâtiment abritant le Fonds Forestier ;

Année 2006

1^{er} trimestre

- livraison d'un (01) Pick-up tout terrain, type Toyota Land Cruiser à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

Année 2007

1^{er} trimestre

- livraison, d'un véhicule Suzuki Vitara, à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

3^e trimestre

- livraison d'un groupe électrogène de 4,5 KVA, à la Direction Générale de l'Economie Forestière ;

Année 2008

2^e trimestre

- livraison deux (02) vélo moteurs tout terrain type yamaha 115 YT à la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Article 15 : Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la Société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 27 juillet 2004

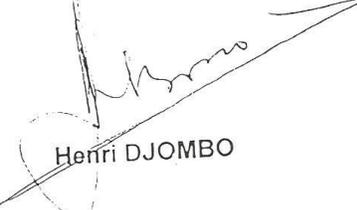
Pour la Société

Le Président du Conseil
d'Administration,


Emile OUOSSO

Pour le Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,


Henri DJOMBO

Annexe 1 : Calendrier du Programme des investissements

1.- Investissements déjà réalisés

Unité : 1000 F CFA

DESIGNATION	QUANTITE	VALEUR CORRESPONDANTE
Tracteur à chenilles Komatsu D 85 E	1	70.000
Tracteur à chenilles Komatsu D 58 E	1	80.000
Tracteur à Chenilles Komatsu D 70 L	1	65.000
Tracteur à Chenilles Komatsu D 70 L	1	75.000
Tracteur caterpillar D7G	1	70.000
Tracteur caterpillar D7G	1	65.000
Tracteur caterpillar D6 D	1	60.000
Chargeur caterpillar 966C	1	85.000
Chargeur caterpillar 966 C	1	90.000
Niveleuse cat 16G	1	60.000
Niveleuse Cat 14 G	1	95.000
Camions grumiers 2638	5	300.000
Camion bennes 2638	2	46.000
Camion citerne 1017	1	10.000
Camion citerne 911	1	17.000
Véhicule de liaison Mitsubishi	1	18.000
Véhicule Toyota Land Cruiser	1	21.000
Toyota Hilux	1	26.000
Véhicule Toyota GX	1	35.000
Groupe électrogène 15 KVA	1	8.000
Groupe électrogène 10 KVA	1	3.000
Caisses à outil	4	14.000
Cases chantier	6	24.000
Phonie	1	5.000
Parc à bois	1	12.000
Réseau routier réhabilité	-	100.000
Total	-	1.454.000

2.- Investissements prévisionnels

Unités : 1000 F CFA

Désignation	2004		2005		2006	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur	Qté	Valeur
1.- Exploitation forestière						
a- Construction routes						

Niveleuse 120 G		-	1	55.000	-	-
Chargeur 930		-	1	30.000		
Camion benne		-	1	40.000		
Toyota Pick-up 4x4		-	1	18.000		
Scie Sthil 0,70		-	1	800		
b- Production						
Tracateur Cat D7	1	70.000			1	70.000
Skidder 528	1	60.000			1	60.000
Chargeur 966 E	1	70.000				
Camions bennes	1	24.000	1	24.000		
Camions grumiers	1	50.000	1	50.000	1	50.000
Camion Toyota 4x4	1	18.000				
Camion citerne 30.000 l	1	15.000				
Tronçonneuses	5	4.000	5	4.000		
Porte chars	1	35.000				
Pièces détachées	-	10.000	-	10.000		
Cuves de 30.000 l	1	10.000	1	10.000		
S/Sous Total		366.000		241.800		180.000
2.- Transformation						
a) Scierie						
Scierie complète	1	70.000				
Machines d'affûtage	-	-	-	30.000		
Hangar métallique	1	35.000				
Toyota 4x4	-	-	1	18.000		
Elévation manitou	-	-	1	24.000		
Groupes électrogènes	2	30.000				
Installation scierie	-	-		50.000		
Béton, accessoires	-	30.000				
Caterpillar 966 E	-	-	1	75.000		
Scie sthil 0,70 et 1,20	-	-	2	1.600		
Pièces détachées	-	-	-	25.000		
b) Aboutage, Moulurage						
Unité complète intégrée	-	50.000	-	100.000		
c) Menuiserie simple						
d) Atelier mécanique						
Hangar	1	35.000				
Accessoires	-	20.000				
Equipements Garage	-	25.000				
e) Base vie						
Campement personnel	1	50.000				
Bureaux et servitudes	1	15.000				

Château d'eau + pompe	1	5.000			
Toyota 4x4	1	18.000			
Toyota GX	1	25.000			
Groupe électrogène 50KVA	1	10.000			
Réseau de Communication	1	5.000			
Informatique Bureautique	1	5.000			
Diverses contributions		15.000		35.000	
f) Inventaires					
Frais d'études	-	30.000	-	80.000	100.000
g) Imprévus	-	9.600	-	50.000	50.000
S/Total		482.600		523.600	150.000
Total 2		848.600		765.400	330.000

Annexe II : Détail des emplois

Désignation	Emplois existants	Emplois à créer		
		2004	2005	2006
1.- Direction générale				
Directeur Général	1	1		
Secrétaire	1	1		
Contrôleur de Gestion		2		
Chef comptable	1	1	1	
Comptable	1	1		
Chef de service commercial et de la logistique	1			
Agent de bureau		2	3	
Personnel des services techniques		4	3	2
2.- Direction Technique				
Directeur Technique		1		
Chef de chantier	1	-	-	

Production des grumières				
Chef prospection abattage et abattage	1	-	1	-
Abatteur	4	-	-	-
Compteurs et Prospecteurs	9	-	-	-
Pépinieristes	2	-	-	-
Guide prospection	4	-	-	-
Guide abattage	4	2	-	-
Aide abatteur	4	2	-	-
Tronçonneur	2	1	1	-
Chef équipe débardage et parcs	1	1	-	-
Cubeur	2	2	-	-
Marqueur	2	1	-	-
Gardien	2	2	1	-
Chauffeur véhicules légers	3	1	1	-
Chauffeurs grumiers	-	3	-	1
Chauffeurs bennes	1	2	-	-
Aide Chauffeurs grumiers	-	3	-	1
Cuisinier	1	-	-	-
Conducteurs engins lourds	4	2	-	-
Aides conducteurs engins lourds	4	2	-	-
Conducteurs engins lourds Routes	-	3	-	-
Chauffeurs bennes et P.U. Routes	1	2	-	-
UNITE DE RECUPERATION				
Serveurs Séchoirs	-	-	2	-
Serveurs de tronçonneuses automatiques	-	-	2	-
Surveillants de convoyeurs	-	-	2	-
Raboteurs	-	-	2	-
Hygromètres	-	-	2	-
Scieurs	-	-	2	-
Serveurs de hachoirs de déchets	-	-	2	-
Jointeurs	-	-	2	-
Mouleuriers	-	-	2	-
Encolleurs	-	-	2	-
Presseurs sur multi-étages	-	-	2	-
Déligneurs	-	-	2	-
Ponceurs	-	-	2	-
Affûteurs	-	-	2	-
Agents d'emballage	-	-	2	-
Scierie				
Parc à bois (pointeurs, cubeurs, manutention)	-	4	6	-
Deck chargement	-	4	4	-
Déligneurs	-	4	2	-
Ebouteurs	-	4	2	-

Entretien et groupes électrogènes	-	4	2	-
Affûtage	-	4	2	-
Chef affûteur	-	2	2	-
Chef scieur	-	2	2	-
Scieurs et ouvriers de scierie	-	10	10	-
ATELIERS MECANIKES				
Mécaniciens Engins lourds et aides	-	4	-	-
Mécaniciens Véhicules lourds et légers	1	4	-	-
Mécanique et Electricité générales	1	1	-	-
Magasiniers Pièces détachées	1	1	-	-
Pompistes Carburants lubrifiants	1	1	-	-
ENCADREMENT				
Atelier Mécanique	-	1	-	-
Chantier production grumes	1	-	-	-
Unité de récupération	-	-	1	-
Affûtage	-	1	-	-
Encadrement toutes sections	3	2	1	2
TOTAL EFFECTIFS	54	106	75	6

[Handwritten signatures]

Annexe III : Organigramme Général de la SIPAM

